Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260907-DEL2026_51-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-51 du 07.09.2026 – (1.1)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'An deux mil vingt-six, le sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTIER Magali, Maire ;

Etaient présents : ROUAULT Delphine, PIEDERRIERE Olivier, CRESPEL Cécile, LEVREL Didier, , ROIG Marie-Hélène, BOUILLEROT Céline, DENIS Hugo, PAUTREL Julien, COUSINARD Claire-Marie, GUILLOU Maël, HAQUIN Floriane, BIGOT Alexandre, BARFF Manuel, GEORGELIN Hugo, CRESPEL Laurine, ORINEL Léna
GUILLOTO-SALAÜN Alexandra rejoint la séance à 20h07, après l'adoption de la délibération n° 46.

Absents : JOSSE Martial a donné pouvoir à ROUAULT Delphine,

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **Présents : 18** **Votants : 18+1**

Date de convocation : 31/08/2026 Secrétaire : Mme CRESPEL Laurine

DEL 2026_51 MAM-Attribution du marché de travaux Lot 12 panneaux photovoltaïques

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment, son article L2121-29 ;
Vu le Code de la commande publique et, notamment, ses articles R2185-1 et R2185-2 ;
Madame la Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la création d'une MAM est en cours, suite à la défaillance d'une entreprise concernant le lot 12 panneaux photovoltaïques, une résiliation simple aux torts du titulaire a été prononcée.
Une nouvelle consultation a été lancée le 2 juin 2026 concernant ce lot. A l'issue du délai de mise en concurrence le 23 juin 2026 à 12 h, La commune a reçu 2 offres. Après analyse du maître d'œuvre, l'entreprise AET ENERGY a été retenue.

Jugement des offres
L'offre économiquement la plus avantageuse est choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :
- **40% de la note globale pour l'offre de prix**
- **60% de la note globale pour la valeur technique de l'offre (mémoire justificatif)**

NOTE SUR OFFRE DE PRIX
Elle est attribuée proportionnellement à l'écart par rapport à l'offre moins-disante selon les dispositions suivantes :
• L'offre la moins élevée est affectée de la note maximale de 40
• Les autres offres sont affectées d'une note résultant de la formule indiquée ci-après :
Np = 40 x [1 – ((Ci – Cmin) / Cmin)]
Avec : Np = Note de prix
Ci = Offre de l'entreprise
Cmin = Offre la moins élevée

VALEUR TECHNIQUE
Elle est jugée sur la base du contenu du mémoire justificatif.
Valeur du mémoire justificatif évalué à l'aide des sous-critères suivants (Note sur 60) :
• Moyens humains, matériels et équipements spécifiques proposés pour le chantier (Note sur 10)
• Intégration des contraintes de planning et confirmation date de démarrage (Note sur 20)
• Intégration des contraintes de chantier : installation de chantier, sécurité, respect du voisinage, bruit…) (Note sur 10)
• Démarche environnementale (chantier vert, matériaux biosourcés, gestion des déchets) (note sur 10)
• Respect des prescriptions, fiches techniques proposées, références fournisseurs, provenance des fournitures (Note sur 10)

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260907-DEL2026_51-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour 18 / abstention 1), décide :

DE VALIDER le choix de l'entreprise AET ENERGY pour un montant de 9 757 .28 € HT
DE CHARGER Madame la Maire de signer les marchés et tous les documents se rapportant à cette décision.

Le secrétaire	***Le registre dûment signé,*** ***Pour extrait conforme.*** ***La Maire,***
Laurine CRESPEL	***Magali GAUTIER***